

# ROMPONS LES RANGS !



**C.N.T.**

*Bulletin irrégulier  
du syndicat des  
travailleurs de  
l'éducation de  
l'Isère*

## **Autoritarisme à l'école : résistons !**

**Février - Mars 2007 - n°1**

**Dans le premier degré : caporalisation des écoles et des enseignant-e-s** - La liberté pédagogique est mise à mal ; après la lecture, de Robien récidive avec la grammaire et les maths. Le fonctionnement collectif des équipes est combattu. La transformation des écoles en EPEP instaure un « super-directeur » et institue un conseil d'administration. Les directions d'école en grève administrative subissent pressions et menaces de sanctions. Pour des économies budgétaires la formation des stagiaires en IUFM se dégrade : contrôle hiérarchiques pointilleux, gestion abracadabrantesque des stages, évaluationnisme aiguë, licenciements en cours de formation. Sarkozy veut nous transformer en délateurs des élèves sans papiers et/ou « futur-e-s délinquant-e-s ».

**Dans le second degré : dérive autoritaire** - La mise au pas pédagogique se met en place : le conseil pédagogique permet l'immixtion des chefs d'établissements dans les pratiques éducatives des enseignant-e-s, divisant les collègues. Depuis la casse du statut de surveillant-e, les chefs d'établissement ont pouvoir d'embauche donc de licenciement (pudiquement appelé « non renouvellement de contrat ») des personnels précaires sur qui la pression augmente. La vie scolaire, déjà mise à mal par plusieurs années de suppression de postes se délite. De manière générale la pression hiérarchique s'accroît, les sanctions administratives se font plus courantes.

**Répression antisyndicale** - Les syndicalistes n'échappent pas à cette dérive autoritaire et les entraves à l'exercice du droit syndical se multiplient : tentatives de restreindre le droit à l'heure d'information syndicale, pression sur les syndicalistes, sanctions administratives liées à leur engagement syndical. Didier Goncalves, militant de la CNT 69, non-renouvelé dans son contrat CAE en janvier 2007, suite à un conflit entre la section syndicale et la direction de son collège. Roland Veuillet, CPE, militant de SUD Education, victime depuis 2003 d'une mutation disciplinaire de Montpellier vers Lyon pour son engagement aux côtés des MI-SE en grève, en grève de la faim depuis fin décembre. Erwan Redon, prof des Ecoles, militant de l'UDAS et de RESF à Marseille. Déjà dans le collimateur pour son refus d'inspection, ses pratiques pédagogiques et son engagement syndical, il est aujourd'hui victime d'une mutation autoritaire.

**En Isère c'est pareil** : licenciement de précaires à la fac, multiplications des procédures disciplinaires, harcèlement, menaces et sanctions au nom du devoir de réserve. La CNT éducation 38 n'entend pas rester les bras croisés ! Déjà, nous avons appelé à la grève avec le PAS 38 contre l'autoritarisme (12 janvier), avec le PAS 38 et SUD éducation contre le projet de loi de prévention de la délinquance (23 janvier). Nous participons aussi à plusieurs intersyndicales pour créer une dynamique de résistance et construire des actions concrètes et unitaires.

### **Tout prendre au premier degré ?**

**Carotte, bâton, galon, délation, normalisation, précarisation, : De Robien, ses sbires et ses comparses ne font pas dans la dentelle.**

**Mise au pas** - De puis plus de vingt ans des écoles du département pratiquent la direction collégiale. Volonté égalitaire, un tantinet autogestionnaire, elle a toujours été regardée avec suspicion par l'administration, mais globalement tolérée. Poussée d'urticaire autoritaire chez les IEN (inspecteurs de l'Education Nationale) tant à Grenoble que dans le Nord Isère : On ne veut plus voir qu'une seule tête, celle du directeur ou de la directrice, parité oblige. Aucun texte réglementaire n'interdit explicitement la direction collective, ni la rotation de la décharge de fonctionnement, mais comme on dit dans la novlangue des petits chefs : « Nous sommes chargés de relayer la volonté académique de recadrer le fonctionnement des écoles ». Et si on n'est pas sage, finira-t-on au piquet avec un bonnet d'âne ?

*(suite page 2)*

**Ils organisent la casse, organisons la lutte!**



## Cauchemar capitaliste aux portes de l'école

(suite de la page 1)

### Binaire n'est pas

**primaire** – C'est à croire qu'il se sont lancés dans un concours. Encore un IEN qui s'en donne à cœur joie. Comme on réforme les REP (Réseaux d'éducation prioritaire) sans moyen nouveau, il suffit d'en réduire le nombre. Plus de REP, plus de problème, réussite garantie pour tous. Nous sommes vraiment benêts de n'y avoir jamais pensé. Ainsi donc un quidam d'IEN se lance dans l'évaluation des écoles. Les projets ne rentrent pas dans les cases de l'évaluation ? Plus de projet ! Aux équipes de faire en sorte que ça tourne : action, évaluation, résultats ; c'est beau comme de l'antique. Les enfants dans tout ça ? Il suffit de les mettre dans des cases (ceux qui réussissent) ou dans des cages (ceux qui ne réussissent pas).



### Circulez ! Y'a rien à voir

– Relais sans doute de « la volonté académique », une IEN déploie un zèle de convertie pour caser à tout prix des EVS dans sa circonscription. Que d'énergie pour trouver LE collègue qui acceptera d'être signataire du contrat précaire. Des malfaisants, profs ou parents pour la plupart, s'ingénient à voter contre lorsqu'on leur propose en conseil d'administration de contribuer ainsi au glorieux bilan de la lutte contre le chômage et à la vibrant politique de lutte pour l'égalité des chances. Des profs d'écoles demandent des explications ?

(suite page 3)

*Gonflé de morgue comme toujours, le ministre de l'Éducation nationale vient de présenter un projet de décret qui démantèle l'école primaire, et remet en cause notre statut. Sans se soucier de l'avis des personnels et de leurs syndicats, le ministère est décidé à expérimenter et créer sous peu, un statut d'Établissement public d'enseignement primaire (EPEP).*

### Renforcer le contrôle hiérarchique des enseignant-e-s

Il est question principalement de regrouper les écoles sous l'autorité d'un seul supérieur hiérarchique, super dirlo qui aura un statut spécial dit «d'emploi fonctionnel». Petit patron (comme les principaux de collège et de lycée) il aura le pouvoir de recruter (et de licencier) des personnels non enseignants. Il est facile de prévoir qu'il sera bientôt chargé de contrôler et noter toutes celles et tous ceux qui travaillent dans une école. C'est le flicage de proximité, comme le vivent déjà les profs du secondaire!

### La fin de la liberté du conseil des maîtres

Plusieurs mesures convergentes vont dessaisir les conseils des maîtres de leurs prérogatives. Un conseil d'administration composé majoritairement d'élus locaux (dont la voix décisive du président du CA) sera en charge du projet d'établissement et de la gestion du budget, donc de tous les pouvoirs décisionnels.

La partie pédagogique du projet serait affinée par un «conseil pédagogique» composé des membres du CA, où tou-te-s les enseignant-e-s ne siègent pas automatiquement (sauf dans le cas d'un EPEP sur une seule école).

Le CA adopte aussi le rapport sur le fonctionnement de l'EPEP présenté par le directeur, «sur les résultats des élèves et l'efficacité des dispositifs d'accompagnement scolaire.» On va droit à la mise en concurrence entre EPEP, avec obligation de résultats.

### L'école libérale est en marche.

Le directeur est chargé de la mise en exécution et du suivi de la partie pédagogique avec le pouvoir d'imposition sur les écoles. Les conseils des maîtres n'existent plus dans ce texte et, d'ailleurs, ils n'ont apparemment plus lieu d'être.

### L'entreprise comme modèle

Ce projet est cohérent avec l'ensemble des déclarations: mise en concurrence, obligation de «résultats» sur un marché concurrentiel (celui de la production d'élèves), création d'un CA pour l'entreprise école avec un directeur-patron et des employé-e-s...

### Pas de petits chefs dans nos écoles !

Nous exigeons le retrait du projet de décret EPEP et la levée des sanctions financières à l'encontre des directeurs/rices qui appliquent la consigne syndicale de blocage administratif.

Comme en 87 où une lutte victorieuse avait fait reculer le ministère qui voulait installer un supérieur hiérarchique - «maître-directeur» - dans chaque école, il faut réagir. Organisons nous pour diffuser l'information dans les écoles et amplifier la mobilisation en vue d'une grève qui dure et qui gagne.



## Nouveaux contrats pourris

*De Robien supprime 8700 postes aux concours 2007 ! Et pour pallier au manque d'adultes dans les écoles, il crée les « emplois vie scolaire ». Qu'est-ce que c'est ? La version Education nationale des CAE – contrats d'accompagnement dans l'emploi - ou CA – contrats d'avenir.*

Les emplois proposés et les candidatures sont recueillis par les ANPE qui transmettent ensuite aux établissements de l'Education nationale une liste correspondant aux critères d'accès à ces emplois. Inspections académiques et rectorats mettent ensuite en place des commissions chargées de sélectionner les « candidat-e-s ». Les personnes recrutées signent un contrat de travail de droit privé d'une durée de 6 mois minimum à 3 ans maximum. Il n'y a aucune possibilité de prolonger le contrat. Comme pour les « emplois-jeunes », après plusieurs années de boulot, la porte comme remerciements ! Aucune formation préalable n'est prévue, mais les « emplois vie scolaire » assureront différentes tâches éducatives et pédagogiques au sein des établissements (aide aux élèves handicapés, aide administrative, surveillance, soutien...)

Le ministère impose un temps de travail à temps partiel, donc une rémunération partielle elle aussi : autour de 540 € pour 20 heures et de 700 € pour 26 heures. L'employeur (ici donc l'Education nationale) touche des aides et bénéficie d'exonérations. Il s'agit donc pour lui de trouver le personnel qui coûte le moins cher possible en fonction des aides dont il bénéficie. Restent à la charge de l'employeur un euro et des poussières de l'heure travaillée. Parfois, les contrats sont « personnalisés » en fonction des personnes recrutées, mais le plus souvent pour répondre aux besoins de l'administration ou de l'établissement.

La multiplication des statuts précaires à tous les niveaux de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur est une façon insidieuse de préparer leur privatisation. Nous ne pouvons continuer de côtoyer des précaires en regardant ailleurs. Tous les travailleurs de l'Education ont droit à une formation préalable, la stabilité d'un emploi titulaire et un réel salaire. De gauche comme de droite, c'est la précarité qu'on nous impose depuis des années. Seules les luttes ont gagné sur la précarité et ont permis par exemple aux Maitres-auxiliaires d'obtenir leur réemploi en 1997. Il faut se battre sur chaque contrat pour exiger que le seul recrutement possible soit celui de personnels à statut.

**Un vrai salaire avec les mêmes droits pour toutes et pour tous !**



**Une seule terre - Oaxaca no se muere – Mexique :** partie d'une revendication salariale des maîtres du primaire, la mobilisation sociale a pris depuis le printemps dernier une dimension révolutionnaire. Pendant plusieurs mois, l'APPO – assemblée populaire des peuples d'Oaxaca a contrôlé la région. Inacceptable pour le pouvoir de Mexico. En décembre la police a repris la ville et traque les militant-e-s : arrestations, clandestinité, divisions internes... Le pas vers la liberté est cher payé !

**Solidarité internationale !**

(suite de la page 2)

Pas de problème, pas d'explication : haussement de menton, rappel à l'ordre : « Vous êtes des fonctionnaires et vous devez obéir ! » Fermez le ban !



**Demain on RASED**

**gratuit** – Ah ! Le beau plan Borloo de cohésion sociale ; des écoles se voient proposer, sous couvert des IEN, dans le cadre de la réussite éducative, des dispositifs tout azimut. Chaque partenaire y va de son coup de pouce, groupe de soutien en lecture, etc... Le plus souvent ses « aides » concernent des enfants déjà pris-e-s en charge par les réseaux d'aide spécialisée (RASED). La nouveauté ? Les interventions sont cette fois effectuée par des personnes extérieures aux écoles, en lieu et place des RASED. Comme quoi, être formé-e ou pas, là n'est surtout pas la question. **Isolement, résignation et soumission : notre lot quotidien pour les années à venir ?**

**Pas question ! Reprenons tout et bien plus encore !**

**non aux emplois précaires – soyons inflexibles !**



# **C'est nous qu'on travaille, C'est nous qu'on décide !**

## *Un autre syndicalisme...*

Face aux enjeux de l'offensive libérale et pour la satisfaction de nos revendications, le syndicalisme traditionnel démontre chaque jour un peu plus son inefficacité. Pour nous, le syndicalisme ne peut se réduire à la défense corporatiste des catégories les plus protégées en oubliant celles qui sont les plus exposées (précaires, jeunes, personnel de service, ...), à la participation dans les différentes commissions paritaires, à la cogestion clientéliste des carrières, au rite des perpétuelles mobilisations de 24 heures, aux manifs du samedi ou à l'agitation préélectorale.

Notre syndicalisme revendique ses origines anarcho-syndicalistes et syndicalistes révolutionnaires et participe des formes de luttes collectives.

## *Rejoindre la CNT, c'est développer un syndicalisme de combat*

- **Unité des personnels** sur leur lieu de travail et solidarité concrète: la CNT regroupe dans la même structure syndicale tous les travailleur/euse-s de l'éducation.

- **Démocratie directe** dans le syndicat comme dans les luttes : à tous les niveaux, c'est l'assemblée générale souveraine qui décide et non un quelconque « bureau »

- **Autogestion** dans le syndicat: refus de la bureaucratie syndicale par la gestion collective des tâches, rotation et révocabilité des mandats, refus des permanent-e-s rémunéré-e-s par l'employeur qu'on doit combattre.

- **Syndicalisme indépendant du patronat et de l'Etat**: refus de toute forme de subventions, autonomie complète vis à vis des organisations politiques, religieuses ou autres, syndicat ouvert à tous, refus du cumul d'une fonction politique et d'un mandat syndical.

- **Projet social, éducatif et pédagogique**: le syndicat est porteur d'un autre futur et de revendications concrètes.

- **Construction d'une force syndicale autonome**, intercorporative et révolutionnaire: adhésion à une confédération, regroupant dans le même esprit les travailleur/euses du public et du privé, les chômeur/euses, les retraité-e-s, militant dans les entreprises comme les quartiers pour détruire le capitalisme et l'Etat et construire une société autogestionnaire et égalitaire.

- **Solidarité internationale**: contacts avec des organisations syndicales étrangères tant il est vrai que la lutte syndicale ne connaît pas de frontières.

### **CONTACTS**

**PERMANENCES : premier lundi de chaque mois au 102**

**rue D'Alembert à Grenoble**

**ADRESSES : BP 385 – 38 015 Grenoble Cedex 1**

**ou educ.38@cnt-f.org**

**SITE DE LA CNT : www.cnt-f.org**

### **L'Université Joseph**

**Fourier** (Grenoble-1), comme toutes les facs, ne tournerait pas sans les "CDD permanents" (selon les termes de la présidence!), personnes qui sont là depuis des années sur des CDD renouvelés tous les ans. Record actuel sur le campus : 23 ans de CDD ! Selon les chiffres officiels, il y a parmi les IATOSS (personnels techniques et administratifs) 185 "CDD permanents" à l'UJF, 125 à l'INPG, 70 contractuels à Stendhal, 200 à Pierre Mendès France (30% des IATOS dans ces universités). Dans la plupart des établissements de recherche les contractuel-le-s sont majoritaires ! Parmi eux, une bibliothécaire, depuis 7 ans en CDD renouvelés chaque année, apprend que son contrat n'est pas renouvelé en janvier 2007. Motif invoqué par la présidence : une restructuration de services. Son poste disparaît. On n'a donc plus besoin d'elle (en réalité les besoins de personnels en documentation sont criants bien sûr). Elle décide de se battre. Malgré les interventions intersyndicales (diff<sup>o</sup> de tracts à la cantine, entrevues avec la hiérarchie, pétition, conférence de presse), les dirigeants de l'Université s'en tamponnent et font clairement voir leur mépris. L'ex président Y. Vallée avait promis aux syndicats de faire une nouvelle proposition..., qui s'est avérée être un déclassement sur un nouveau CDD avec perte de salaire et ne correspondant pas à ses compétences ! **Bel exemple de foutage de gueule.**

